

## REGLEMENTATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

|  |
|--|
| Chef d'équipe                            |
| Chef de chantier                         |
| Conducteur de travaux                    |
| Ouvrier                                  |
| Canalisation                             |
| Génie civil/CIOA                         |
| Ferroviaire                              |
| Réseaux Électriques et Télécommunication |
| Route                                    |
| Terrassement                             |
| Toutes spécialités                       |

### OBJECTIFS

- ✓ Connaître la réglementation concernant l'Assainissement Non Collectif.
- ✓ Savoir conseiller et réaliser une installation d'Assainissement Non Collectif.

### MODALITÉS GÉNÉRALES

#### > PUBLIC CONCERNE

- Salarié expérimenté dans une fonction de Chef de chantier ou faisant fonction, groupe de 14 personnes maximum.

#### > PREREQUIS

- Avoir une première expérience dans les chantiers de canalisations et dans le domaine de l'assainissement.

#### > DUREE

- 1 jour.

#### > LIEU ET DATES

- A Égletons (voir calendrier).
- En entreprise.

#### > DELAI D'ACCES

- Selon la prochaine date de formation prévue (nous consulter) avec délai de réponse maximum de 10 jours à compter de la demande.

#### > VALIDATION

- Certificat de réalisation.

### PROGRAMME

- Rôle et responsabilité des acteurs.  
Responsabilité du propriétaire.  
Responsabilité de l'entreprise / exécutant de travaux.  
Rôles et missions du SPANC.  
Responsabilité des élus.
- Le cadre réglementaire.  
DTU / Guides techniques / Documents administratifs.
- Les étapes d'un projet.  
Étude de faisabilité.  
Les différents systèmes d'ANC et leur mode opératoire.
- Dispositifs agréés par les ministères ; Dispositifs traditionnels.  
La réception de l'ouvrage.
- L'entretien et la maintenance.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance entre apports de connaissances théoriques et cas concrets.
- Remise de documents pédagogiques.
- Évaluation des acquis.
- Formateur expérimenté.

Nos locaux sont accessibles aux personnes handicapées.